

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de BEINES



EDITION 2020

Prochaine mise à jour : 2025 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

LE MOT DU MAIRE,

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

« PREVENIR pour MIEUX REAGIR »

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des Risques Majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Connaître les bons réflexes à adopter en cas d'évènement représente un gain de temps et l'assurance de mieux faire face au risque.

Ce D.I.C.R.I.M. ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes alertés par voie de presse, de radio locale, télévision de METEO France.

La commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie ce dossier d'information.

Continuons à vivre ensemble en toute sécurité, et je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,

Jean MICHAUT

SOMMAIRE

<i>GLOSSAIRE</i>	3
<i>PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU P.C.S.</i>	3
<i>GLISSEMENT DE TERRAIN – RUISSELLEMENT</i>	4
PANDÉMIE	5
CANICULE	6
RISQUES NUCLÉAIRES	7
TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES	8
DISTRIBUTION DE GAZ	9
ANNUAIRE DE CRISE	10

GLOSSAIRE

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

ERP

Etablissement Recevant du Public

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté

PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU P.C.S.

La Commune de BEINES est située à 6 km de CHABLIS, sur la RD 965 et à 5 km de la sortie d'autoroute du Soleil A6 « AUXERRE SUD » dans le département de l'YONNE, canton de CHABLIS.

BEINES est un charmant village entouré de coteaux de vignes.

Les vallées situées en amont du lac offrent de très belles promenades à travers le vignoble.

BEINES en quelques chiffres :

Nombre d'habitants : 528 (recensement de 2016)

Superficie : 2 156 ha dont 950 ha environ en vignes

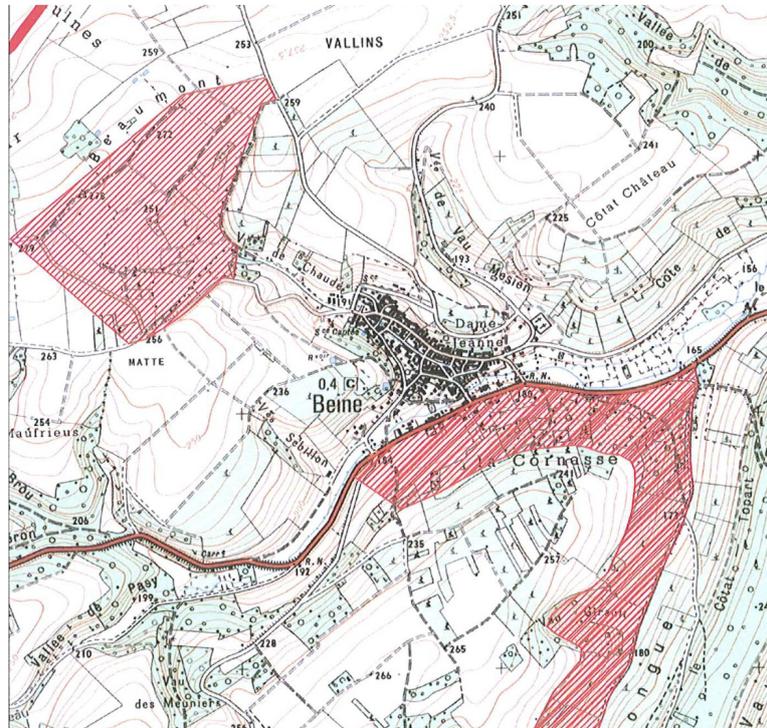
Altitude : 192 Mètres

GLISSEMENT DE TERRAIN – RUISSELLEMENT

Un glissement de terrain est un phénomène géologique où une masse de terre descend une pente autrement dit un plan de glissement plus ou moins continu. En revanche, le ruissellement est un des moteurs de l'érosion.

A BEINES, le risque est localisé sur les coteaux côté RD 965 SUD, jusqu'au lac. En effet, la nature du sol rend cette zone sensible aux glissements de terrain et ruissellement.

Le risque du ruissellement est répété côté NORD OUEST du village sur les lieux-dits FAUCERTAINE, DESSOUS DE CHAUDE



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et le lieu de la zone sinistrée

- Mise en place de la signalisation par arrêté municipal
- Alerter les habitants des zones concernées
- Alerter la gendarmerie, DDT, et Conseil Départemental/ATR, fournisseurs d'énergies
- Mettre en place une permanence à la Mairie suivant la gravité.
- Déclenchement, voir partiel du P.C.S. avec éventuellement évacuation/hébergement

ALERTE

Une sirène est installée à la Mairie, 8, rue de la Mairie à BEINES.

Il suffit d'appuyer sur le bouton pour effectuer le code de l'alerte et déclencher le signal du glissement de terrain-ruissellement.

Signal national d'alerte : trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner avec son téléphone fixe
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

PANDÉMIE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

CANICULE

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais : l'église, rue de la voie Neuve*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

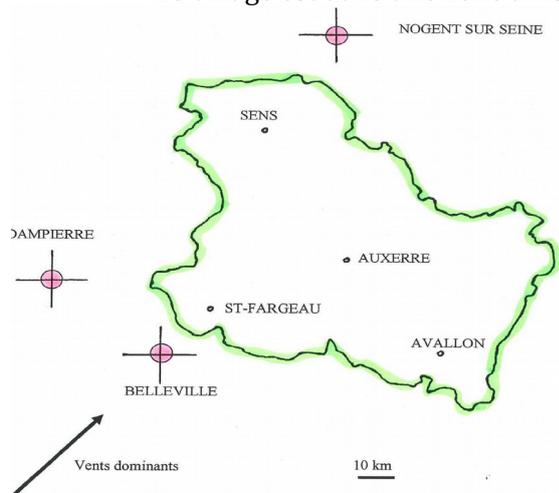
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

RISQUES NUCLÉAIRES

- Le village est dans une zone à risque.



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (épicerie, écoles, restaurant)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV

Indiquer le ou les moyens disponibles :

- Sirène avec le signal correspondant

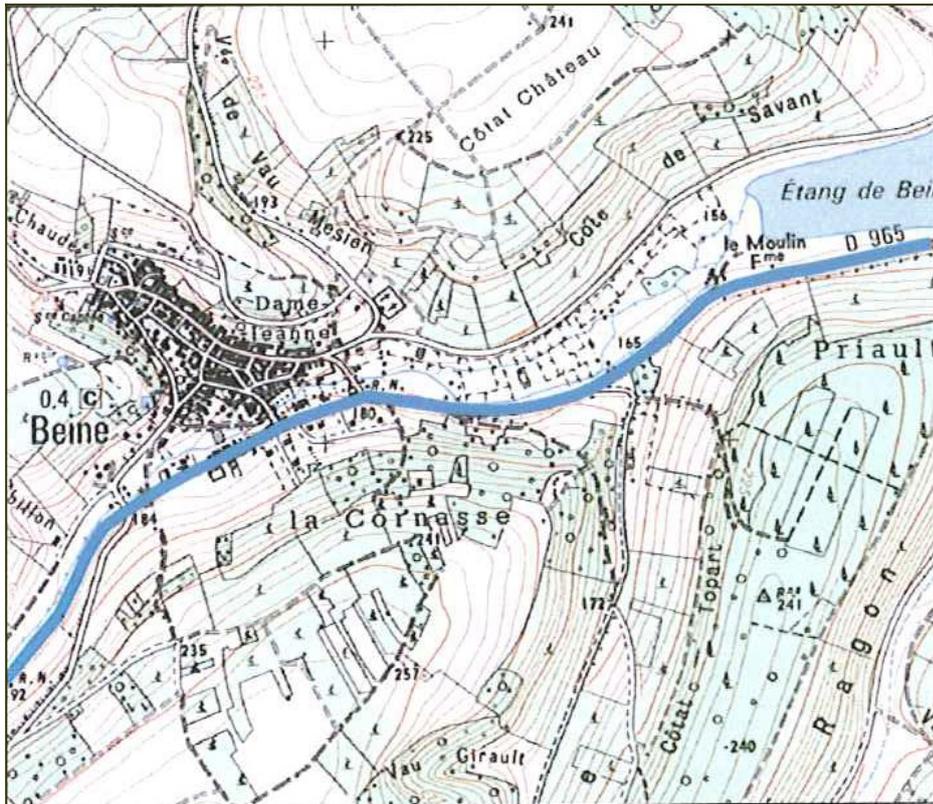
Signal national d'alerte : trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence

-  au confinement

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux
- Ne sortir qu'à l'annonce de fin d'alerte.

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

SELON LA GRAVITÉ ET EN LIAISON AVEC LES SAPEURS-POMPIERS :

- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
Sirène avec le signal correspondant -

Signal national d'alerte : trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence

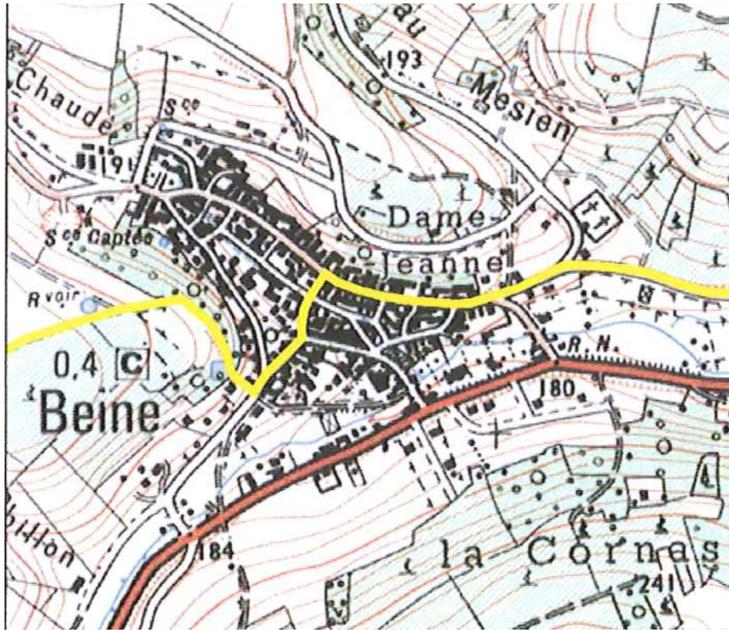
-  au confinement

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

DISTRIBUTION DE GAZ

Référence : Document Gaz de France conservé en Mairie
Diamètre des canalisations : 110 et 63



Canalisation de gaz ,
couleur jaune

Exemple : risque de rupture occasionnée
par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm –
périmètre de sécurité = 50 m

pour une buse de diamètre 200mm –
périmètre de sécurité = 100 m

ACTION DU MAIRE

SELON LA GRAVITÉ :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Signal par sirène
- Informer GRDF : n°Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Sirène avec le signal correspondant
- Signal national d'alerte : trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence**
- Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne GRDF de remise en route des installations privées

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- fermer toutes les ouvertures
- ne pas fumer
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- arrêter les ventilations, chauffage, climatisation
- rester à l'écoute de la radio
- ne sortir qu'en fin d'alerte

ANNUAIRE DE CRISE

SERVICE PUBLIC

PREFECTURE	03.86.72.79.89	D.D.S.V.	03.86.94.22.50
CONSEIL DEPARTEMENTAL	03.86.72.89.89		
COMMUNAUTE DE BRIGADES DE SEIGNELAY	06 86 67 04 01	DDT	03 86 48 41 00
BRIGADE DE PROXIMITE	03.86 18 90 70	DDCSPP	03 86 72 69 00
CENTRE OPERATIONNEL DE LA GENDARMERIE	17	VNF	03.86.81.50.81
S.D.I.S.	03.86.94.44.00	ATR	03 86 32 49 40
SAMU	15		
HOPITAL D AUXERRE	03.86.48.48.48		
POLYCLINIQUE	03.86.94.49.49		
CROIX ROUGE à MIGENNES	03.86.92.11.96		
CODIS	18	MAIRIE	03.86.42.40.08
INFOS ROUTE	0820.000.189	SALLE BEAUROY	03.86.42.82.20
METEO	0892.68.02.89	SALLE FOYER	03.86.42.41.87

CABINET MEDICAL	03 86 72 94 17	
GRDF (sécurité-dépannage)	0 800 47 33 33	
Enedis (sécurité dépannage)	09 726 750 89	
INFIRMIERE	03.86.42.10.90	
VETERINAIRE	03.86.42.10.68	
PHARMACIE CHABLIS	03.86.42.10.22	
AMBULANCES AZUR	03.86.42.43.89	
POMPES FUNEBRES	03.86.42.17.43	
URGENCE TEMPÊTE	03.86.48.51.11	
LOGISTIQUE, TRAVAUX,		
MACON BARBIER		03.86.47.42.19
ELECTRICIEN BELLAT		03.86.43.29.47
PLOMBIER LUPI		03 86 42 43 44
RESTAURANT RELAIS DE CHABLIS		03.86.42.10.11
EPICERIE INTERMARCHE		03.86.42.42.90
	Le Relais des Mousquetaires	09 84 27 93 00
SERRURIER BUREAU		06 26 88 71 95
TAXI TAXI SOPHIE		06 68 19 44 44
	CHABLIS TAXI	03 86 42 11 15
GARAGE JOUSSOT		03.86.42.11.55
	CITROEN	03.86.42.14.20
	PEUGEOT	03 86 46 46 46

Une vue du finage de BEINES

